

13^e CONCOURS INTERNATIONAL DE DANSE — LES ARTS EN CŒUR

Samedi 3 et dimanche 4 avril 2027

Théâtre Gabrielle Robinne — Montluçon (03, Allier)

Règlement général • version du 26/07/2026

Direction artistique : Alexandra Martin-Volcovici et Cathy Bisson (CNSMD de Paris)

Contact et adresses utiles

Organisation	Association « Les Arts en Cœur », à l'attention d'Alexandra Martin-Volcovici — 2 ter rue Molière, 03100 Montluçon • 06 11 86 14 17 • lesartsencoer@orange.fr • www.ecoleisadora.com
Théâtre Gabrielle Robinne	Place de la Comédie, 03100 Montluçon • 04 70 02 27 28
École de danse Isadora	2 ter rue Molière, Montluçon • 06 11 86 14 17 • www.ecoleisadora.com
Hôtel partenaire	The Original Hôtel L'Univers (gare), 38 avenue Marx Dormoy — tarif partenaire, à 10 min à pied du théâtre • 04 70 05 33 47 • www.hotel-montlucon.fr
Office de tourisme	67 ter boulevard de Courtais • 04 70 05 11 44 • www.montlucontourisme.com
À voir sur place	MUPOP, musée interactif — 3 rue Notre-Dame, passage du Darot • 04 70 02 19 62 • www.mupop.fr

Deux niveaux

- **LOISIRS** — pour tous ceux qui aiment la scène et la danse en loisir, sans en faire leur métier. Ils participent au concours comme but de travail et pour le plaisir de se dépasser. Ce niveau est réservé aux élèves réellement amateurs, qui suivent un ou deux cours de danse par semaine.
- **PRÉ-PRO** — pour les candidats qui espèrent faire de la danse à haut niveau et souhaitent être jugés par des professionnels attentifs à leur potentiel. Ce niveau convient également aux élèves suivant plusieurs cours par semaine et habitués à présenter plusieurs concours dans l'année.

Trois catégories

Individuel · Duo · Groupe, de 3 à 15 danseurs maximum.

Les danseurs d'un duo ou d'un groupe doivent tous se situer dans la tranche d'âge de la catégorie choisie. Il n'y a pas de notion de moyenne d'âge.

Quatre disciplines

Modern'jazz · Contemporain · Danses urbaines · Mix-Arts

La discipline « Mix-Arts » réunit les pièces mêlant la danse à d'autres arts, avec la présence effective d'autres artistes sur le plateau. Elle est décrite plus loin. Elle se distingue de la catégorie « Carte Blanche » du dimanche, qui juge l'écriture chorégraphique et se sélectionne sur vidéo (article 18).

Catégories d'âge — individuels

Variation libre, 2 minutes maximum pour le niveau Loisirs et 2mns 30 pour la catégorie Pré-pros.

Âge apprécié à la date du concours.

Niveau	Âge	Degré
LOISIRS	8-9 ans (n'ayant pas atteint 10 ans)	Base
	10-11 ans (n'ayant pas atteint 12 ans)	Préparatoire
	12-13 ans (n'ayant pas atteint 14 ans)	Intermédiaire
	14-15 ans (n'ayant pas atteint 16 ans)	Avancé
	16 ans révolus et plus	Supérieur
PRÉ-PRO	10-11 ans (n'ayant pas atteint 12 ans)	Préparatoire
	12-13 ans (n'ayant pas atteint 14 ans)	Intermédiaire
	14-15 ans (n'ayant pas atteint 16 ans)	Avancé
	16 ans révolus et plus	Supérieur

Catégories d'âge — duos et groupes

Variation libre. Pas de notion de moyenne d'âge : tous les danseurs doivent appartenir à la tranche d'âge du degré choisi.

Niveau	Âge	Degré	Durée max
LOISIRS	8-11 ans (n'ayant pas atteint 12 ans)	Degré A	3 min
	12-15 ans (n'ayant pas atteint 16 ans)	Degré B	
	15 ans révolus et plus	Degré C	
PRÉ-PRO	10-11 ans (n'ayant pas atteint 12 ans)	Degré A	4 min

Niveau	Âge	Degré	Durée max
	12-15 ans (n'ayant pas atteint 16 ans)	Degré B	
	15 ans révolus et plus	Degré C	4 min

Ces catégories et ces durées s'appliquent aux disciplines Modern'jazz, Contemporain et Danses urbaines. Le port des chaussures sont libres (sauf claquettes) et adaptées à la discipline présentée. La discipline Mix-Arts relève des dispositions ci-après.

Discipline « Mix-Arts » — individuel, duo ou groupe

Sont réunis dans cette discipline tous ceux qui veulent expérimenter la création à travers le mélange des arts : créer une pièce chorégraphique avec des musiciens sur scène, des comédiens, des artistes de cirque, des plasticiens, ou des poètes etc ... Tous styles confondus — classique, modern'jazz, contemporain, autres styles — et toutes catégories d'âge confondues.

La présence effective d'artistes d'une autre discipline sur le plateau est la condition d'admission dans cette discipline. Une pièce dansée seule, sans autre art représenté en direct, relève de la catégorie « Carte Blanche » (article 18).

En niveau Pré-Pro, la proposition peut être un extrait de création en cours ou un projet de spectacle en devenir.

Sont jugés : le lien entre la danse et les autres arts, la technique de chacun, le sens artistique, la création chorégraphique et l'originalité etc...

Exemples, liste non exhaustive : musique vivante et danse, chant et danse, théâtre et danse, cirque et danse, arts plastiques et danse.

Niveau	Âge	Durée maximale
LOISIRS	Aucune limite d'âge	4 min
PRÉ-PRO	Aucune limite d'âge	6 min

- Cette discipline a droit à 3 effets scénographiques. Une conduite lumière et son est à retourner au plus tard le 20 mars 2027, dernier délai.
- Temps de répétition sur scène : 10 minutes maximum, ou 15 minutes pour les Pré-Pro, mise en place avec ou sans musique et éclairage compris.
- Temps d'installation sur scène avant le passage : 2 minutes maximum.
- Un accès aux coulisses est possible pour l'aide éventuelle d'un technicien, en cas d'installation particulière de décors ou d'accessoires. La demande est à formuler à l'inscription.
- Les recommandations de l'article 8 sur les accessoires et décors s'appliquent intégralement.

ARTICLE N°1 • ORGANISATION

Sous réserve de modifications, en fonction du nombre de candidats inscrits dans chaque catégorie.

- Samedi 3 avril, matin : répétitions sur scène par école, sur inscription et par ordre d'arrivée des dossiers (placement et passage en musique).
- Samedi 3 avril, après-midi et soirée : concours des catégories individuel, duo et groupe, dans les trois disciplines. Palmarès à 21 h.
- Dimanche 4 avril : journée de la création — atelier chorégraphique le matin, répétitions plateau l'après-midi, spectacle de clôture à 17 h 30 et palmarès « Carte Blanche » à 19 h 30 (article 7).

Le comité d'organisation se réserve le droit de modifier ce calendrier, l'organisation et le présent règlement en fonction des inscriptions. Cet article et ce document ne sont pas contractuels.

ARTICLE N°1 BIS • CLÔTURE DES INSCRIPTIONS

Les inscriptions sont closes le 13 mars 2027. L'organisation se réserve le droit de les clôturer par anticipation dès que le quota maximum de candidats est atteint.

La catégorie « Carte Blanche » suit un calendrier distinct : clôture des dépôts le 14 février 2027 (article 18).

ARTICLE N°2 • LIEUX DU CONOURS

- Répétitions, échauffement, concours et spectacle de clôture : Théâtre Gabrielle Robinne.
- Atelier chorégraphique du dimanche matin : Théâtre Gabrielle Robinne ou Ecole de danse Isadora.
- Le concours est ouvert au public les deux jours.

ARTICLE N°3 • CHARTE DU CONOURS

Recevoir tous les candidats, quel que soit leur niveau, dans les meilleures conditions possibles, dans le respect, l'amitié, l'entraide et la solidarité :

- une répétition sur scène, sur inscription ;
- un espace d'échauffement au foyer, avec tapis de scène et barres ;
- un jury de qualité, composé de professionnels de la danse et du spectacle.

ARTICLE N°4 • RÉCOMPENSES

À l'issue du concours du samedi sont attribuées :

Médaille d'Or avec félicitations du jury	à partir de 18/20
Médaille d'Or à l'unanimité	17/20
Médaille d'Or	16/20
Médaille d'Argent	15/20
Médaille de Bronze	14/20
1er accessit	13/20
Diplôme de finaliste	à tous les candidats

- Les médaillés d'Or avec félicitations du jury en niveau Pré-Pro reçoivent un chèque de 150 €.
- Sont également décernés : le Coup de cœur du jury, le Prix du Conseil Départemental, le Prix du Conseil Régional, le Prix du meilleur danseur « Espoir », le Prix de la Musicalité toutes catégories confondues et le GRAND PRIX LES ARTS EN CŒUR, ainsi que des stages de danse, des accessoires et divers cadeaux.

- **Le Prix de la Ville de Montluçon, doté de 200 €, est décerné le dimanche à un danseur de la pièce collective « Chemins croisés », sur décision du jury (article 13).**
- Les prix attachés à la catégorie « Carte Blanche » sont décrits dans son règlement propre (article 18).
- Les récompenses ne peuvent être ni échangées ni reportées.

ARTICLE N°5 • JURY

Le jury est composé de personnalités du monde de la danse et du spectacle. Il se réserve le droit de ne pas décerner toutes les récompenses, cadeaux, stages ou prix en numéraire. Ses notes et ses décisions sont souveraines et sans appel.

À l'issue du palmarès, les membres du jury peuvent être invités à s'exprimer sur scène et à livrer leurs appréciations aux candidats. Cet échange n'a pas valeur de recours.

ARTICLE N°6 • TENUES AUTORISÉES

- **Individuels** : tenue libre. Le noir est déconseillé en raison du fond et du tapis de scène noirs. Conseils : justaucorps ou tee-shirt de couleur, short, combi-short ou pantalon, robe courte.
- **Duos et groupes, toutes disciplines** : costume autorisé.
- **Atelier chorégraphique du dimanche** : tenue claire sobre exigée (article 13).

Lors du palmarès, tous les candidats se présentent sur scène dans la tenue ou le costume avec lequel ils ont concouru.

ARTICLE N°7 • LE DIMANCHE — JOURNÉE DE LA CRÉATION

La seconde journée n'est pas la suite du concours : elle est consacrée à la création chorégraphique et se conclut par un spectacle ouvert au public.

9 h - 12 h 30	Atelier chorégraphique animé par les membres du jury avec les danseurs distingués la veille, et création de la pièce collective « Chemins croisés » (article 13).
13 h 30 - 16 h 30	Répétitions plateau des 8 pièces « Carte Blanche » — 20 minutes par pièce.
16 h 30	Raccord plateau de la pièce collective.
17 h	Ouverture des portes au public.
17 h 30	Spectacle de clôture : les 8 pièces « Carte Blanche », puis « Chemins croisés ».
19 h	Délibérations du jury.
19 h 30	Palmarès de la journée de la création et remise des prix.

Les horaires sont donnés à titre indicatif et peuvent être ajustés en fonction du nombre de candidats.

ARTICLE N°8 • ACCESSOIRES ET DÉCORS

Les accessoires et décors sont autorisés s'ils peuvent être placés et déplacés très rapidement et s'ils ne laissent aucune trace sur scène. Sont interdits : confettis, liquides, fumigènes, carbo-glace, talc ou assimilés.

Ils ne doivent en aucun cas risquer d'endommager le tapis de scène ni de provoquer la chute d'un danseur. Les accessoires encombrants, toxiques ou non conformes aux règles de sécurité sont exclus.

En cas de doute, seule la décision du régisseur général du Théâtre Gabrielle Robinne est prise en compte. En cas de dégâts ou de préjudice de quelque nature que ce soit, les candidats en cause peuvent être tenus pour responsables.

ARTICLE N°9 • MUSIQUE

Le fichier musical est envoyé par WeTransfer, au format WAV — le format MP3 n'est pas accepté — après réception de la convocation, afin de disposer du numéro de passage. L'envoi est groupé par le professeur pour l'ensemble des élèves d'une même école.

Chaque fichier est nommé selon le modèle suivant : numéro de passage, nom, prénom, discipline, catégorie, niveau, degré.

Exemple : 01, MARTIN, LEONIE, Jazz, Solo, Loisirs, Préparatoire

- En cas de coupure musicale, celle-ci doit être réalisée à la fin d'une phrase musicale, avec un dépassement de 10 secondes maximum.
- Il est obligatoire de prévoir un double par candidat, à apporter sur clé USB pour la répétition.

ARTICLE N°10 • SCÈNE

La scène du Théâtre Gabrielle Robinne mesure 10 mètres de cadre de scène sur 10 mètres de profondeur, pente 0 %, tapis de danse.

Les entrées des variations individuelles se font côté cour et les sorties côté jardin.

ARTICLE N°11 • PASSAGE DES CANDIDATS

- Les candidats passent sur scène du plus jeune au plus âgé de chaque degré.
- Toutes les candidatures Pré-Pro, toutes disciplines confondues, passent ensemble si le nombre de candidats le permet.
- Toute personne absente lors de l'appel des candidats est éliminée.
- Le candidat ayant atteint l'âge limite d'un degré le jour du concours doit se présenter dans le degré supérieur. Une dérogation reste possible en fonction de la date anniversaire.
- Un candidat médaillé d'Or avec félicitations du jury doit se présenter l'année suivante dans le degré supérieur, ou dans le niveau supérieur.
- 30 passages par école de danse constituent le maximum autorisé.
- Chaque candidat ne peut dépasser 3 passages sur scène. La participation à une pièce « Carte Blanche » n'entre pas dans ce décompte.
- Tous les candidats doivent être présents au lieu et à l'heure indiqués sur la convocation, munis d'une pièce d'identité, qui sera demandée en cas de doute sur l'âge.

ARTICLE N°12 • DÉROGATIONS D'ÂGE

Une dérogation concernant l'âge d'un candidat de groupe peut être accordée par les organisateurs, sur demande écrite par mail et après étude du dossier d'inscription.

ARTICLE N°13 • ATELIER CHORÉGRAPHIQUE ET « CHEMINS CROISÉS »

L'atelier chorégraphique remplace la Master Class des éditions précédentes.

- À l'issue du concours du samedi, le jury désigne une vingtaine de danseurs, retenus sur la qualité de leur passage, tous niveaux et toutes disciplines confondus. La sélection est annoncée lors du palmarès du samedi.
- Ces danseurs sont invités à l'atelier chorégraphique du dimanche matin, de 9 h à 12 h 30, animé par trois membres du jury réunis. L'atelier est offert.
- L'atelier aboutit à une pièce collective, « Chemins croisés », créée dans la matinée et présentée le soir même lors du spectacle de clôture.
- Tenue claire sobre exigée. Les danseurs sélectionnés doivent être disponibles sur l'ensemble de la journée du dimanche.

- « Chemins croisés » est présentée hors concours et ne concourt à aucun prix de la catégorie « Carte Blanche ».
- **Le Prix de la Ville de Montluçon, doté de 200 €, est décerné à un danseur de cette pièce, sur décision du jury, lors du palmarès du dimanche.**

ARTICLE N°14 • ACCÈS DES PROFESSEURS ET DES CANDIDATS

- Les professeurs sont seuls autorisés à accompagner leurs élèves pendant les répétitions et dans les loges.
- Ni les professeurs ni leurs élèves ne sont autorisés à rester dans la salle de spectacle pendant la répétition des autres candidats.
- Les professeurs n'ont pas accès aux coulisses durant les épreuves.
- Les professeurs et les candidats munis de leur badge avec photo accèdent gratuitement à la salle de spectacle, les deux jours, y compris pour le spectacle de clôture.

ARTICLE N°15 • SPECTATEURS ET BILLETTERIE

Le concours est ouvert au public les deux jours.

Tarifs des places	Adulte	Enfant
Une journée, samedi ou dimanche	12 €	8 €
Les deux journées	20 €	10 €
Candidats et professeurs munis de leur badge	gratuit	gratuit

- Pendant les épreuves du samedi, les applaudissements ne sont pas autorisés, afin de ne défavoriser aucun candidat. Ils le sont en revanche lors du spectacle de clôture du dimanche.
- Les entrées et sorties de salle sont autorisées exclusivement entre les degrés le samedi, et entre les pièces le dimanche, afin de préserver les candidats et le calme dans la salle. Merci de respecter les bénévoles qui régulent ces mouvements.
- Une buvette et une petite restauration sont organisées sur place : café, thé, chocolat, gâteaux, sandwichs, tartes, confiseries, boissons.
- Des sanitaires et des poubelles sont à disposition au Théâtre Gabrielle Robinne. Merci de contribuer à la propreté des lieux.

ARTICLE N°16 • RESPONSABILITÉ

Les organisateurs du concours, l'ensemble de l'équipe ainsi que le personnel du Théâtre Gabrielle Robinne déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de préjudice de quelque nature que ce soit envers les candidats, les professeurs ou le public, tant au cours des épreuves qu'au cours des déplacements occasionnés par le concours.

Tout candidat reconnaît avoir lu l'intégralité du présent règlement en participant au concours « Les Arts en Cœur ». Chaque candidat doit être couvert par une assurance responsabilité civile.

ARTICLE N°17 • NON-RESPECT DU RÈGLEMENT

- Les candidats fraudant sur leur âge ou leur niveau encourent la disqualification.
- Le dépassement de temps, une tenue ou un comportement incorrect et le non-respect du règlement sont également des motifs de disqualification.
- Le jury est habilité à reclasser un candidat en niveau « Loisirs » ou « Pré-Pro ».

ARTICLE N°18 • CATÉGORIE « CARTE BLANCHE »

« Carte Blanche » est la catégorie du concours consacrée à la pièce chorégraphique. Elle distingue le travail d'écriture, là où les catégories du samedi distinguent avant tout l'interprétation.

- Elle est ouverte à tous les âges, à tous les effectifs et à toutes les esthétiques. Elle se distingue de la discipline « Mix-Arts » du samedi : Mix-Arts suppose la présence effective d'artistes d'une autre discipline sur le plateau, tandis que « Carte Blanche » juge l'écriture chorégraphique elle-même, quelle que soit sa forme. Une même pièce ne peut pas concourir dans les deux la même année.
- La sélection se fait sur dossier vidéo, clos le 14 février 2027. Huit pièces au maximum sont retenues et présentées lors du spectacle de clôture du dimanche.
- Frais d'inscription : 90 € par pièce, quel que soit le nombre d'interprètes.
- Dotations : Grand Prix « Carte Blanche » de 500 € et captation vidéo offerte, Prix du Public, Coup de cœur du jury.

Les conditions de participation, le cahier des charges de la vidéo, les critères de notation et les conditions techniques figurent dans le règlement propre à la catégorie, qui constitue une annexe du présent règlement. En cas de contradiction entre les deux textes, le règlement « Carte Blanche » prévaut pour cette catégorie.

ARTICLE N°19 • PHOTOS ET PRISES DE VUE

Afin de ne pas nuire au bon déroulement du concours, seuls les professionnels habilités par la direction du concours sont autorisés à photographier ou à filmer les candidats. Un photographe spécialisé en danse est présent. Les épreuves sont visibles sur internet quelques jours après le concours.

Les candidats n'ont aucun droit sur les photographies ni sur les prises de vue effectuées durant le concours et les répétitions. Tout cliché du concours peut être utilisé par l'association « Les Arts en Cœur » sur son site, dans la presse ou sur internet à des fins publicitaires, pour toute activité telle que stages, concours ou autres, et ce pour une durée de 10 ans. Cela inclut les photographies réalisées avec le jury et devant le panneau de l'association.

ARTICLE N°20 • REMBOURSEMENT

Aucun candidat, individuel, duo ou groupe, absent ou blessé le jour du concours ne peut prétendre au remboursement de ses frais d'inscription ou d'adhésion, quel qu'en soit le motif.

Les frais d'inscription ne sont remboursés qu'en cas d'annulation du concours par les organisateurs.

TOUTE INSCRIPTION AU CONCOURS LES ARTS EN CŒUR IMPLIQUE L'ACCEPTATION DE CE RÈGLEMENT

INSCRIPTIONS

Clôture le 13 mars 2027

Comment s'inscrire

- Les inscriptions et les règlements se font uniquement en ligne, sur le site sécurisé HelloAsso.
- Une inscription n'est validée qu'une fois les frais réglés.
- À envoyer par mail à lesartsencoeur@orange.fr, en envoi groupé, avec les noms sous chaque photo : une photo portrait par candidat et une photo portrait du professeur, pour l'établissement des badges.
- À envoyer par WeTransfer, après réception des convocations : les musiques des élèves d'une même école, en un envoi groupé par le professeur, au format WAV.

Tarifs

Catégorie individuel	45 € par candidat
Passage individuel supplémentaire	+ 25 €
Duo	25 € par candidat
Groupe	15 € par danseur
Adhésion à l'association « Les Arts en Cœur », en tant que membre participatif — obligatoire pour chaque candidat	8 €
Catégorie « Carte Blanche » — Frais d'inscription*	90 € par pièce

**Les vidéos envoyées n'ont pas de frais d'inscriptions. Seules les vidéos sélectionnées régleront ces frais*

Association Les Arts en Cœur — Alexandra Martin-Volcovici • 2 ter rue Molière • 03100 Montluçon

06 11 86 14 17 • lesartsencoeur@orange.fr • www.ecoleisadora.com